



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 février 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière adjointe, la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et elle s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-027

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2024

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

D'ajouter le point 2.8 – Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Dîner-conférence avec François William Croteau

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 19 février 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-028

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-029

Autorisation – Procédures judiciaires – Barrage rue des Souchets

ATTENDU QU'un barrage de retenue des eaux situé sur le lot 3 705 286 a cédé et causé des dommages aux infrastructures et terrains de la Ville ;

ATTENDU la mise en demeure transmise au propriétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, mandate et autorise la greffière et directrice des Services juridiques, Me Audrey Senécal, à introduire les procédures judiciaires appropriées pour réclamer le montant des dommages subis par la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2024-030

Octroi de contrat – Plan de mobilité active

ATTENDU l'offre de services datée du 16 janvier 2024 de MOBA/Mobilité Alternative pour la mise en œuvre d'un Plan de mobilité active en 2024 ;

ATTENDU QUE l'offre de service comprend une subvention octroyée par la Table interrégionale des saines habitudes de vie (TIRSHV) du CISSS de 16 000 \$ et que l'octroi de la subvention est conditionnel à ce que le mandat d'élaboration du plan de mobilité active soit confié à l'OBNL MOBA/Mobilité Alternative ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise MOBA/Mobilité Alternative pour un montant de 41 714,58 \$, taxes incluses ;



QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-031

Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en districts électoraux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas, 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) ;

ATTENDU QUE la Ville doit demander la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

RÉSOLUTION NO. 2024-032

Autorisation de signature – Entente avec la Chambre de commerce

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle attribue une subvention annuelle de 200 000 \$ à la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure une entente de 3 ans pour le versement annuel de ce montant, qui correspond à une partie des taxes municipales non résidentielles prélevées aux commerçants de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-033

Avis de renouvellement de statut de « zone touristique »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle possède le statut de zone touristique, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* ;

ATTENDU QUE ce statut autorise l'ouverture des commerces sur le territoire de la Ville sans restriction d'heures ou de jours et qu'il vient à échéance le 30 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite demander le renouvellement de ce statut ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de renouveler le statut de zone touristique de la Ville de Sainte-Adèle, afin de permettre l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 de la Loi, ainsi que les dimanches et les jours visés par les articles 3 et 3.1, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-034

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Gala de la Nuit Adéloise – 20 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Gala de la Nuit Adéloise
20 avril 2024, Club de golf Val-Morin

COÛT

245 \$/personne, plus taxes



MEMBRES DU CONSEIL

Arielle Beaudin
Alexandre Laganière
Jean-François Robillard
Gaëtan Gagné

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-035

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Dîner-conférence avec François William Croteau – 31 mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Dîner-conférence avec François William Croteau
31 mai 2024, Mont Avalanche, Saint-Adolphe-d'Howard

COÛT

80 \$/personne, plus taxes

MEMBRES DU CONSEIL

Arielle Beaudin
Gaëtan Gagné
David Huggins-Daines

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-036

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#47 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle – Plage

ATTENDU les modalités prévues à l'annexe « H » de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la pénurie de sauveteurs rendant difficile le recrutement de personnel qualifié et, par le fait même, la possibilité de se conformer au *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* ;

ATTENDU QUE le Brevet Sauveteur national – Plage continentale est requis pour occuper la fonction saisonnière de sauveteur ;

ATTENDU la lettre d'entente CBU#32 et son projet pilote ;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère des ressources humaines, daté du 12 février 2024 ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#47 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBU #47 entre en vigueur en date de sa signature par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2024-037

Adjudication – Achat d'une chargeuse rétrocaveuse de 2023 ou plus récente – TP-2023-004

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse de 2023 ou plus récente ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (taxes incluses)
- Brandt Tractor Ltd	473 932,93 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, transmise le 5 janvier 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Brandt Tractor Ltd*, seul soumissionnaire conforme, pour :

- Achat d'une chargeuse rétrocaveuse de 2023 ou plus récente, pour un montant de 365 000 \$, plus les taxes applicables
- Entretien complet jusqu'à 5 000 heures inclusivement selon les recommandations du fabricant, au garage municipal de la Ville (pièces et main-d'œuvre incluses), pour un montant de 38 000 \$, plus les taxes applicables
- Garantie complète 5 ans/5 000 heures, pour un montant de 9 205,20 \$, plus les taxes applicables

Le tout pour un montant total de 412 205,20 \$, plus les taxes applicables et sous réserve de la transmission de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour les coûts d'achat et d'installation de la radio, du GPS en temps réel, du lettrage et des accessoires ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-038

Reconduction de contrat – Services d'entretien ménager – Bâtiments municipaux – TP-2022-001

ATTENDU la résolution 2022-056 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 février 2022 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise *Services Inter-Québec (2968-1913 Québec inc.)* pour les services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux ;

ATTENDU la résolution 2023-092 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023 concernant la reconduction de ce même contrat ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 8 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de l'entreprise *Services Inter-Québec (2968-1913 Québec inc.)* pour un montant de 116 063 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-039

Reconduction de contrat – Vêtements de travail pour les cols bleus – TP-2302-MEC

ATTENDU la résolution 2023-093 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise *Agence Promotion Innovation inc.* pour l'achat de vêtements de travail pour les cols bleus ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 8 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de reconduire le contrat de l'entreprise *Agence Promotion Innovation inc.* pour un montant de 19 536,28 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 21 mars 2024 au 20 mars 2025, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-040

Octroi de mandat – Surveillance des travaux – Traverse piétonne sur la 117 – Place des citoyens

ATTENDU le projet de réfection des infrastructures de la rue Valiquette, portion nord, qui a entraîné la condamnation de la rue de la Forge, ainsi que le déplacement de l'entrée du stationnement existant donnant sur la route 117 et le démantèlement de la traverse piétonne devant la Place des citoyens ;

ATTENDU l'octroi de contrats d'étude, plans, devis à *Équipe Laurence* dans le cadre du projet de réfection de la rue Valiquette et pour les plans et devis de la nouvelle traverse piétonne, pour un montant total de 194 319,25 \$, taxes incluses ;

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 9 février 2024, accordant l'autorisation d'octroyer le contrat sans mise en concurrence, en vertu des articles 16c), d) et e) du règlement, à *Équipe Laurence*, considérant que la firme a conçu les plans et devis et son expertise spécifique du projet en cours ;

ATTENDU l'offre de service d'*Équipe Laurence* pour la surveillance des travaux de la nouvelle traverse piétonne, datée du 10 janvier 2024, pour un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de surveillance des travaux de construction de la traverse piétonne sur la route 117 à *Équipe Laurence*, pour un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1285 remboursable sur une période de 15 ans.



RÉSOLUTION NO. 2024-041

Autorisation de paiement – Dépassement de coût – Plan et devis pour travaux de drainage

ATTENDU le mandat octroyé en mai 2023 à *Équipe Laurence* pour la conception des plans et devis pour la stabilisation d'un talus et le remplacement d'un ponceau d'une somme de 17 250 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE ce projet a dû être réévalué en cours de route afin de tenir compte de l'aménagement futur du terrain par l'implantation du commerce Maxi et de la nécessité d'arrimer les deux projets ;

ATTENDU l'offre de service d'*Équipe Laurence* pour la conception, la gestion de projet et la surveillance des travaux de drainage, datée du 8 décembre 2023, d'une somme de 19 500 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'un montant de 3 061,44 \$, taxes incluses, a déjà été versé dans le cadre du projet initial et que ce montant serait attribué au nouveau mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la conception, la gestion de projet et la surveillance des travaux de drainage à *Équipe Laurence*, pour un montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1348 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1348 lorsqu'il sera approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2024-042

Autorisation de signature – Autorisation de travaux et servitude

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit procéder à des travaux de drainage et de stabilisation d'un talus ;

ATTENDU QU'une partie de ces travaux doit être effectuée sur les lots 3 889 298 et 3 889 303 ;

ATTENDU QU'une autorisation doit être signée par le propriétaire des lots ;

ATTENDU QU'à la suite du projet, une servitude devra être constituée sur les lots ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente pour l'autorisation de travaux municipaux et servitude ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-043

Autorisation de paiement – Recommandation #5 – Démolition, construction et aménagement – Chalet du lac Rond

ATTENDU la résolution 2023-354 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 31 août 2023 pour l'octroi du contrat à *Cadrin Consultant inc.* pour les travaux de démolition, de construction et d'aménagement pour le nouveau chalet du lac Rond ;

ATTENDU la recommandation de madame Julia Lianis, chef de division – actifs et projets spéciaux aux Services techniques et hygiène du milieu, datée du 9 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de la recommandation #5 pour un montant de 179 072,78 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337, remboursables sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-044

Octroi de contrat – Fourniture et livraison de chlore liquide pour 2024 – ST-2401-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour la fourniture et livraison de chlore liquide pour 2024 ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (avant taxes)</u>
– RBF International Ltée	31 980,00 \$
– Sani-Dépôt, div. de Groupe Dissan	60 710,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 13 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise RBF International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 980 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture et la livraison de 26 000 litres d'hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) pour les puits Mont-Rolland, Ronchamp et Riverdale du 20 février jusqu'au 31 décembre 2024 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-045

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Mise à niveau et mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland – Programme PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;



QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

RÉSOLUTION NO. 2024-046

Demande de dérogation mineure – Lot 5 064 991, rue Champfleury

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU –2024-013

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 064 991 du cadastre du Québec, rue Champfleury, afin d'autoriser qu'un garage attenant au bâtiment principal excède de 4,27 mètres vers l'avant par rapport au plan de façade principale alors que l'article 506 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit dans cette zone, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale.

Le tout tel que montré au plan préparé par Francis St-Georges t.p 2944, daté du 16 février 2023.

RÉSOLUTION NO. 2024-047

Demande de dérogation mineure – 2255, rue du Ruisseau-Saint-Louis

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU –2024-014

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2255, rue du Ruisseau-Saint-Louis**, afin de permettre que la superficie du garage détaché soit de 95,34 mètres carrés alors que l'article 489 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite la superficie à 80 mètres carrés dans cette zone, afin de régulariser la superficie du garage détaché.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre en date du 14 février 2023, sous le numéro 7450 de ses minutes.

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- Le critère de préjudice sérieux n'est pas satisfait, le propriétaire étant responsable de cette situation ;
- Le critère des travaux effectués de bonne foi n'est pas satisfait, le propriétaire ayant été, au minimum, trop téméraire dans le non-respect de la réglementation.

RÉSOLUTION NO. 2024-048

Demande de dérogation mineure – 1420, rue des Arbrisseaux

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU –2024-015

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1420, rue des Arbrisseaux**, afin de permettre que le garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 27,88 mètres de la ligne avant de propriété alors que l'article 319 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres d'une voie de circulation lorsqu'un garage est situé en cour avant, afin de régulariser l'implantation du garage.

Le tout tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 14 août 2023, 7895 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-049

Demande de dérogation mineure – Lot 5 065 482, rue Rolland

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :



Résolution du CCU –2024-016

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 482, rue Rolland**, afin de permettre que la superficie du lot 5 065 482 du cadastre du Québec soit de 4 487 mètres carrés alors que la fiche type de milieu T3.2 exige une superficie minimale de 5 000 mètres carrés pour un lot non desservi, afin de permettre la construction de ce lot.

Le tout tel que montré sur le certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 27 octobre 2023, sous le numéro 8113 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-050

Demande de dérogation mineure – 1013, rue Valiquette

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU –2024-017

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1013, rue Valiquette**, afin de permettre la construction d'une galerie à 1 mètre de la ligne latérale droite alors que l'article 171 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne latérale de terrain.

Le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Francis Myrand, arpenteur-géomètre en date du 9 janvier 2024, sous le numéro 2650 de ses minutes et des plans de construction préparés par Gregory Giroux, architecte en date du 24 avril 2022, projet 2022-011-101.

RÉSOLUTION NO. 2024-051

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-007

51-55, rue Morin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2024-008

555, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2024-009

453, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2024-010

1013, rue Valiquette
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2024-012

Lot 5 065 620, rue du Faîte
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2024-052

Autorisation de signature – Servitude de sentier – chemin du Mont-Loup-Garou – Lots 2 492 576, 2 493 627 et 2 439 222

ATTENDU la résolution 2023-463 ;

ATTENDU la description technique rédigée par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, numéro 8030 de ses minutes, visant l'établissement d'une servitude pour les sentiers récréatifs non motorisés « Adéloise-Ouest », « La Mulet » et « Fleur-de-Lys » sur les lots 2 492 576, 2 493 627 et 2 439 222 entre la Ville et monsieur Christian Pominville et mesdames Marie-Claude Pominville et Danielle Pominville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise à mandater l'Étude Voizard Rochon, notaires, afin de préparer l'acte de servitude et de recueillir les signatures des parties et que les frais pour ce faire soient à la charge de la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville ;

QUE la résolution 2023-463 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2024-053

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lot 2 232 799, chemin du Lac-Léon

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la superficie d'un terrain pour le lot 2 232 799 a été déposée à la Ville ;

ATTENDU QUE le projet vise à régulariser un terrain d'une superficie de 4 008,9 mètres carrés ne possédant aucun droit acquis alors que la réglementation exige une superficie de 5 000 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la demande déposée ne peut être traitée en dérogation mineure ;

ATTENDU QUE l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été modifié, interdisant les dérogations mineures lorsqu'elles visent un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, en fonction des paragraphes 4 et 4.1 de l'article 115 ;

ATTENDU QUE le terrain visé est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et est donc soumis aux contraintes de l'article 145.2 de la Loi ;

ATTENDU QUE l'article 9.2 du document complémentaire du *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Pays-d'en-Haut* prévoit que la norme de superficie pour un terrain non desservi situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et dont la pente naturelle moyenne est de moins de 15 % est de 4 000 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la propriétaire a tenté des démarches avec les propriétaires voisins afin d'acquérir leur propriété pour régulariser la superficie, mais qu'ils ne souhaitaient pas vendre ;

ATTENDU QU'advenant que la demande ne soit pas approuvée, ce terrain ne pourra pas être construit ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux critères d'évaluation du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, que le conseil désire l'autoriser et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au règlement ;

ATTENDU la recommandation 2024-019 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à régulariser le lot 2 232 799, sur le chemin du Lac-Léon, qui possède une superficie de 4 008,9 mètres carrés alors que la réglementation prévoit une superficie minimale de 5 000 mètres carrés, le tout aux conditions suivantes :

- Que la présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;
- Que l'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

DE fixer au 12 mars 2024, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18 h 30.

RÉSOLUTION NO. 2024-054

Subvention pour le remboursement des frais d'inscription au programme de Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour 2024

ATTENDU QUE les associations de lac ont l'opportunité de participer au programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, moyennant des frais d'inscription de 69 \$ et d'analyses de laboratoire de 135 \$;

ATTENDU QUE le conseil désire continuer d'offrir aux associations de lac le remboursement des frais non remboursés par le ministère pour la participation au programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 135 \$ aux associations de lac inscrites au RSVL et une subvention de 204 \$ aux associations qui s'inscrivent pour la première fois au RSVL, soit les frais d'inscription et les frais d'analyses de laboratoire, sous réserve de la transmission à la Ville leur preuve d'inscription au RSVL pour l'année 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-055

Énoncé de vision – Schéma d'aménagement de la MRC

ATTENDU les consultations publiques en vue d'adopter un énoncé de vision stratégique concernant la refonte du schéma d'aménagement et de développement régional par la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'importance du contenu du schéma d'aménagement, qui est le cadre de base à la réglementation d'urbanisme locale ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce processus, il est prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que le conseil de tout organisme partenaire peut donner son avis sur le projet d'énoncé de vision, par résolution, dans les 120 jours suivant l'adoption du projet ;

ATTENDU QU'il est impératif que la Ville de Sainte-Adèle s'exprime sur l'énoncé de vision, afin que celui-ci reflète ses valeurs et objectifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de tenir compte des éléments suivants dans son énoncé de vision stratégique :

- Des rôles particuliers sur l'échiquier régional de certaines centralités. À titre d'exemple, celui de la Ville de Sainte-Adèle comme pôle de service régional et de lieu de résidence urbanisé, tel qu'exprimé dans le règlement 467-2003 présentement en processus d'adoption.
- De prévoir des espaces pour la diversification économique du milieu au-delà du récréotourisme au sein de la planification du territoire.
- Du rôle fondamental de l'axe 117/15 comme corridor de développement économique.
- De l'importance d'offrir des cheminements de carrières complets, de l'éducation à l'emploi.
- De l'importance de développer l'intermodalité dans le transport, autant en périphérie que sur les grands axes.

RÉSOLUTION NO. 2024-056

Demande d'urbanisme – Refus – Demande de modification réglementaire numéro 2024-010

ATTENDU la demande de modification de la réglementation d'urbanisme numéro 2024-010 qui vise à inclure le lot 6 279 362 dans la zone résidentielle (T4.3) sur le chemin de la Rivière ;

ATTENDU qu'une telle demande nécessite la modification des affectations au plan d'urbanisme et la modification du plan de zonage du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme prévoit de préserver des immeubles pour des usages autres que résidentiels ;

ATTENDU QUE le secteur, à proximité de grandes artères, est peu propice à l'habitation et que cet immeuble est identifié comme plus favorable à un développement commercial artériel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la demande de modification réglementaire numéro 2024-010.

RÉSOLUTION NO. 2024-057

Nomination – Membres du comité patrimoine

ATTENDU le règlement 1233 concernant la formation d'un comité du patrimoine, adopté par le conseil le 15 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les membres suivants au comité patrimoine :

- M. Claude Chapdelaine, à titre de membre de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut
- Mme Christiane Brault, à titre de membre de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut
- Mme Johanne Mercier, à titre de représentante du comité culturel

QUE monsieur le conseiller Gaëtan Gagné soit mandaté afin de siéger au comité patrimoine ;

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville par ce conseiller à ce comité lui soient remboursés jusqu'à un maximum de 100 \$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2024-058

Autorisation – Convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides

ATTENDU la résolution 2019-054 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 février 2019 autorisant la signature de la convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides ;

ATTENDU QUE selon la clause 6 de la convention, cette dernière se renouvelle d'année en année ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture pour l'année 2024 à Réseau-Biblio des Laurentides, pour un montant de 30 000 \$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-059

Demande d'aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2023-2025 – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 31 janvier 2024, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2023-2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour 2023-2025 ;

De désigner madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2024-060

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2024 – Autofinancement

ATTENDU la résolution 2024-059 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale ;

ATTENDU la demande du ministère que la Ville confirme son engagement d'autofinancer les montants liés à la subvention jusqu'à la réception de celle-ci ;

ATTENDU le rapport de madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 31 janvier 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la Ville à s'engager à autofinancer les sommes qu'elle devrait recevoir à titre d'aide financière jusqu'à la réception de celle-ci ;

D'AUTORISER madame Katou Vachon, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à cette demande, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-061

Autorisation pour dépôt de subvention – Programme Signature Innovation – Troisième appel de projets

ATTENDU le troisième appel de projets de la SOPAIR pour des subventions en lien avec le plein air ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 2 février 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville désire présenter deux projets, soit :

- Catégorie A – Consolidation des pôles récréatifs d'importance :
40 000 \$ pour l'aménagement de sentiers dans les emprises acquises pour fins de parc (Centre sportif, Domaine du Mont-Loup-Garou, Lac Millette)
- Catégorie B – Pérennisation des parcours d'interconnexion ou patrimoniaux :
12 000 \$ pour l'acquisition d'emprises ou servitude dans le secteur du Mont Baldy (sentier Adéloise est).



ATTENDU que la contribution exigée de la part de la Ville est de 5 000 \$ pour le projet de la catégorie A et de 1 500 \$ pour le projet de la catégorie B et que PASA offre de contribuer financièrement à la mise de fonds ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer des demandes de subvention pour les deux projets et à signer tout document en lien avec ces demandes.

RÉSOLUTION NO. 2024-062

Autorisation pour dépôt de subvention – Fondation de la Faune

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec PASA, souhaite protéger la zone humide du lot 4 874 501, voisin arrière de la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut, propriété de la Société de Protection Foncière ;

ATTENDU QUE le projet permet de :

- Pérenniser le lien Chantecler et Parc du Mont Loup-Garou (acquisition de servitude sur le lot 4 874 501 via la subvention signature I de la MRC) ;
- Protéger une zone humide d'une superficie approximative de 16 600 m² et d'augmenter la superficie de la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut.

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 4 874 501 est en accord avec le projet ;

ATTENDU le solde de la Ville de Sainte-Adèle au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) de la Fondation de la Faune ;

ATTENDU QU'une étude de caractérisation environnementale est nécessaire pour le projet, qu'elle peut coûter entre 10 000 \$ et 15 000 \$ et qu'elle est admissible à 100 % au Fonds MB ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer une demande de subvention au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) de la Fondation de la Faune pour l'étude de caractérisation environnementale du lot 4 874 501 et à signer tout document en lien avec cette demande.

RÉSOLUTION NO. 2024-063

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 2 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (nouvelle demande, organisme récemment constitué)
Pickleball Ste-Adèle

Organisme régional (renouvellement, mais changement de catégorie)
Reliure Adéloise

RÉSOLUTION NO. 2024-064

Octroi de contrat – Services professionnels et location de sonorisation et d'éclairage – Soirées Nostalgia 2024 – LOI-2401-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour les services professionnels et la location de sonorisation et d'éclairage pour quatre soirées Nostalgias à l'été 2024 ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– Les Pirates du Son	36 066,51 \$
– Le Groupe Nord-Scène inc.	39 395,03 \$
– L.S.M. son et lumière inc.	64 386,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 15 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Les Pirates du Son, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 369 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-065

Autorisation – Tour du silence

ATTENDU QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'événement de la part d'un comité de citoyen dans le cadre du Tour du silence, organisé par le groupe Mobilité Active Sainte-Adèle et chapeauté par la Fédération Québécoise des sports cyclistes (FQSC), qui se tiendra le 15 mai 2024 ;

ATTENDU QUE le comité propose un parcours à vélo autour de la Place des citoyens et de l'école Saint-Joseph ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la tenue du Tour du silence sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 15 mai 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-066

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec Pickleball Ste-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Sabrina Pelletier, coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 2 février 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Pickleball Ste-Adèle concernant la gestion des activités encadrées de pickleball au parc Claude-Cardinal ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer le protocole d'entente.

RÉSOLUTION NO. 2024-067

Sécurité routière – École Chante-au-Vent

ATTENDU les plaintes selon lesquelles plusieurs automobilistes ne respectent pas la signalisation routière aux abords de l'école Chante-au-Vent ;



ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a assuré une certaine présence aux abords de l'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la Sûreté du Québec de continuer d'assurer une présence policière à l'école Chante-au-Vent pendant les périodes d'arrivée et de sortie des élèves.

RÉSOLUTION NO. 2024-068
AVIS DE MOTION

Je, Gaëtan Gagné, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1290-3 modifiant le *Règlement 1290 concernant les terrasses* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-069
AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le *Schéma d'aménagement* et certaines dispositions générales.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-070
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-071
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117).

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-072

Règlement 1347 décrétant un emprunt de 3 732 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière des rues du Skieur et Chantovernt et une partie d'aqueduc de la rue du Skieur – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1347 décrétant un emprunt de 3 732 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière des rues du Skieur et Chantovernt et une partie d'aqueduc de la rue du Skieur, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-073

Règlement 1348 décrétant un emprunt de 235 000 \$ pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1348 décrétant un emprunt de 235 000 \$ pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d'un nouveau réseau de drainage, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-074

Premier projet de règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le *Schéma d'aménagement* et certaines dispositions générales – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Premier projet de règlement 1314-2021-Z-12 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le Schéma d'aménagement et certaines dispositions générales, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-075

Premier projet de règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Premier projet de règlement 1314-2021-PC-5 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-076

Premier projet de règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Premier projet de règlement 1314-2021-PIIA-2 modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117), soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 1 505 912,56 \$ pour la période du 30 décembre 2023 au 5 janvier 2024.
- b. Incompressibles – Fonds d’administration – 589 876,05 \$ pour la période du 6 au 12 janvier 2024.
- c. Incompressibles – Fonds d’administration – 622 479,36 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2024.
- d. Incompressibles – Fonds d’administration – 1 083 506,51 \$ pour la période du 20 au 26 janvier 2024.
- e. Incompressibles – Fonds d’administration – 676 598,75 \$ pour la période du 27 janvier au 2 février 2024.
- f. Incompressibles – Fonds d’administration – 27 165,92 \$ pour la période du 3 au 9 février 2024.
- g. Liste des comptes à payer au montant de 1 003 021,67 \$ pour le mois de décembre 2023 comprenant certaines factures du mois de janvier 2024 totalisant un montant de 210 912,55 \$
- h. Engagements au montant de 709 241,82 \$ pour la période du 1er au 31 janvier 2024.

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1344

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt numéro 1346

Dépôt – Rapport sur la gestion contractuelle

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche mécanicien au Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée contractuelle au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt – Rapport sur dépassement de coût – location de pelle

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Vacances compensatoires

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée contractuelle au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt – Mesures disciplinaires – suspension

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée contractuelle à la direction générale

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.



RÉSOLUTION NO. 2024-077

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h52.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques